



VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du : 16 avril 2026	Délibération n° 2026-04-16/04 Direction des Finances
--	---

Le 16 avril 2026, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. NAUDET, Maire. Afin de garantir la publicité des débats, la séance a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

Conseillers municipaux en exercice : 33

Date de convocation : 10/04/2026

ETAIENT PRESENTS (32) :

MM. Naudet, Deluchey, Mme Lemoine, M. Desrivières, Mme Tiberti, M. Sert, Mme Besnard, M. Mugens, Mme Adélaïde, M. Gourdan, Mmes Pavlovic, Haouzi, MM. Attard, Pellegrini, Mme Temanni, M. Hamdani, Mme De Simone, M. Sahin, Mmes Savetier, Peignart, M. Auchoix, Mme Papin, MM Arnould, Strehaiano, Mmes Mary, Krawczyk, MM. Mascarau, Pottier, Mme Courteille, MM. Bekare, Amedeo, Corceiro

PRESENTS PAR PROCURATION (01) :

Mme Ourseau à M. Naudet

ABSENTS EXCUSES (00) :

ABSENTS (00) :

SECRETAIRE : MME LEMOINE

OBJET : Subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2026

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2311-7,

VU la délibération n°2021-03-25/11 du 25 mars 2021 portant adoption de la Charte communale des valeurs de la République et de la laïcité,

VU la délibération n° 2025-12-11/06 du 11 décembre 2025 fixant une liste d'associations pour lesquelles un versement par douzième est accordé,

VU le budget de la ville pour l'exercice 2026,

CONSIDERANT l'intérêt de soutenir les associations Soiséennes dans leurs actions dans des secteurs aussi divers que l'action sociale, la jeunesse, les personnes âgées, les familles, la culture, le sport...

VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de M. le Maire,

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20260424-DEL2026041604-DE
Date de réception préfecture : 24/04/2026

APRES EN AVOIR DELIBERE :

A l'unanimité,

ATTRIBUE, pour 2026, aux associations suivantes, les subventions telles que listées ci-dessous :

ENSEIGNEMENT - Premier degré	2026
Coopérative scolaire mater JDLF	2 105.32
Coopérative scolaire mater J.Monnet	868.70
Coopérative scolaire mater St Exupery	919.80
Coopérative scolaire mater Descartes	1 563.66
Coopérative scolaire mater J.Prevert	848.26
Coopérative scolaire primaire Les Sources	848.26
Coopérative scolaire primaire E.Roux 1	1 706.74
Coopérative scolaire primaire E.Roux 2	1 716.96
Coopérative scolaire primaire Descartes	3 035.34
Coopérative scolaire primaire St-Exupery	2 555.00
Coopérative scolaire primaire R.Schuman	1 246.84
Délégation départementale de l'éducation nationale (DDEN)	110.00
Prévention routière	500.00
La ligue contre le cancer	500.00
ALIFE (Association locale indépendante de parents d'élèves)	250.00
	18 774.88

ASSOCIATIONS CULTURELLES	2026
Association "LES TROIS COUPS"	1 500
Sté d'histoire de Montmorency et de sa région	620
ARTHEMUSE	600
Fêtes un pas de danse	2 300
Donner du style	1 000
Soisy ton jeu	900
Assos. De création audiovisuelle et de réalisation (ACAR)	200
Les Portugais unis avec tous	200
School M Danse	500
IDFM	2 000
	9 820

ASSOCIATIONS CULTURELLES Ecole de Musique, de Danse et de Théâtre	2026
Ecole de musique – Fonctionnement (salaire, comptable ...)	150 498
Ecole de musique – Salaire secrétaire	34 400
Ecole de musique – Convention collective	20 956
Ecole de musique – Chœur Gaudeamus	10 839
Ecole de musique – Mise en réseau des écoles	10 380
	227 073

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20260424-DEL2026041604-DE
Date de réception préfecture : 24/04/2026

ENCOURAGEMENT AUX SPORTS	2026
Association sportive du collège Descartes	500
Handy sports	785
Schweitzer (AS)	700
KOBUKAN DOJO S.A.M (Aikido)	850
Athlétisme	10 500
USDEM Basket	1 500
A.S Enghien La Barre Cyclisme	17 100
A.S Enghien La Barre Cyclisme - Encouragements	900
A.S Enghien La Barre Cyclisme - Manifestations sportives	5 000
Football Club S.A.M	24 000
A.S.T.U. S	12 000
Handball Club S.A.M	15 000
Twirling club SAM	2 000
ACS AM Judo	8 000
ACS AM Karaté	4 500
Club de Natation Vallée de Montmorency	8 500
CNCSAM Plongée	1 800
Rugby Club Vallée de Montmorency-Soisy	12 000
A.S. TENNIS CLUB SOISY - Ecole de tennis	6 000
A.S. TENNIS CLUB SOISY - Club House	17 718
Vallée de Montmorency Triathlon (Triathlon)	1 500
Vallée de Montmorency Triathlon (Duathlon)	2 600
Boxe	2 000
Badminton	1 150
	156 603

AIDES SOCIALES	2026
Amour d'enfants	1 000
Bien Hêtre	600
Association Cultures du cœur	400
Association Educative et Comportementale	800
Centre Communal d'Action Sociale	300 000
Mouvement "VIE LIBRE"	500
Ami-services	1 800
Société St-Vincent de Paul	1 800
Asso. Donneurs sang Enghien Montmorency	200
Les petits choux	300
UNAFAM 95 (Union de Familles et Amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques)	200
UDSPVD (anciens sapeurs-pompiers du VO	250
Amicale animation du personnel (garantie obsèques)	5 800
Amicale animation du personnel - fonctionnement	5 500
	319 150

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20260424-DEL2026041604-DE
Date de réception préfecture : 24/04/2026

POLITIQUE DE LA VILLE	2026
Association Le conseil citoyen du Noyer Crapaud	800
Association Jambe Dlo	3 000
	3 800

AIDE AUX COMMERCES	2026
Artisans commerçants de Soisy	10 000
Association des commerçants du marché	14 200
	24 200

ENVIRONNEMENT DEVELOPPEMENT DURABLE ACCESSIBILITE	2026
Jardiniers de Soisy-sous-Montmorency	700
Association "Les Sources"	700
La recycle heureuse	500
	1 900

AUTRES ASSOCIATIONS	2026
Jeunesse et amitié protestantes	1 100
Association des anciens combattants	1 320
A.M.M.A.C (Association des marins)	400
Le souvenir français	300
	3 120

LOISIRS ET CULTURE	2026
Loisirs et culture - Subvention pour matériel divers	1 400
Loisirs et culture - Subvention de fonctionnement	133 000
Loisirs et culture - Programmation culturelle	9 400
	143 800

AIDES SOCIALES	2026
Le Club des Aînés de Soisy	13 839
	13 839

La secrétaire,



Marie-Paule LEMOINE



Le Maire,



Nicolas NAUDET

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : 24 AVR. 2026

Mis en ligne et/ou notifié le : 24 AVR. 2026

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le 24 AVR. 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20260424-DEL2026041604-DE
Date de réception préfecture : 24/04/2026